



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire
Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU
9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen
Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org
www.mvtpaix.org

DÉCLARATION DU MOUVEMENT DE LA PAIX

Stopper l'engrenage des violences Obtenir un cessez-le-feu Agir pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens

La situation en Palestine et Israël ne cesse de s'aggraver, à Jérusalem-Est et à Gaza et le bilan des victimes s'alourdit. Les bombardements à Gaza ont provoqué la mort de 197 palestiniens dont 58 enfants et 1 200 blessés, coté israélien 10 morts et 282 blessés¹. Un immeuble abritant des groupes de presse a été bombardé, provoquant l'indignation internationale.

Le Mouvement de la Paix déplore cette dangereuse escalade de la violence et la mort des victimes civiles de quelque côté qu'elles soient. Il exprime sa solidarité à leurs familles.

Les affrontements actuels ont pour origine la colonisation et l'occupation de la Palestine, illégales au regard du droit international. L'expulsion de familles palestiniennes à Jérusalem-Est (et la destruction de leurs maisons) pour les remplacer par des colons israéliens n'en est que la traduction actuelle. Les exactions de colons israéliens d'extrême-droite qui se sont développées, au moment du Ramadan contre les Palestiniens qui souhaitaient accéder à la mosquée al-Aqsa (exactions que le gouvernement israélien a laissé faire), ont contribué à étendre les violences à la bande de Gaza, à une grande partie de la Cisjordanie et à des villes israéliennes et à générer des violences extrêmes causant morts et destructions.

Tous les efforts doivent être faits pour dissuader les deux parties de poursuivre l'escalade et pour mettre fin à la violence qui provoque la peur, la mort et la misère des deux côtés mais ne fera qu'aggraver tous les problèmes en rendant encore plus difficile une solution politique. Or, comme l'indique le président d'Afrique du Sud dans un communiqué du 17 mai dernier : *"L'escalade de la situation en Israël et en Palestine confirme une fois de plus ce que nous, Sud-Africains, savons trop bien, à savoir que les conflits insolubles ne peuvent être résolus que par des négociations pacifiques"* ».

La solution ne peut qu'être politique et négociée. Ce constat nous conduit à rappeler notre objectif d'une paix juste et durable entre palestiniens et israéliens basée sur la solution à deux États conformément aux résolutions de l'ONU, et largement partagé partout dans le monde puisqu'à ce jour, l'État de Palestine est reconnu par 136 États (70,5 %) des 193 États membres que compte l'Organisation des Nations Unies.

En Israël et Palestine, le Mouvement de la Paix a toujours veillé à écouter, rencontrer, soutenir les acteurs de paix des deux sociétés, celles et ceux (citoyens, militants associatifs ou syndicalistes, les mouvements de femmes israéliennes et palestiniennes, les intellectuels, les responsables politiques, etc.) qui agissent en ce sens. En France, nous nous associons également avec d'autres organisations pour des sanctions à l'encontre du gouvernement d'Israël et de ses violations du droit international.

Dans les circonstances actuelles, nous condamnons l'interdiction des manifestations à Paris et la mise en garde à vue de Bertrand Heilbronn, Président de l'AFPS. Cette interdiction constitue une atteinte inadmissible à la liberté d'expression et risque d'aggraver les tensions.

Le Mouvement de la Paix appelle à agir pour la solution à deux États impliquant la reconnaissance de l'État de Palestine en application du texte adopté le 2 décembre 2014, par l'Assemblée Nationale, par 339 voix pour et 151 voix contre qui « *affirme l'urgente nécessité d'aboutir à un règlement définitif du conflit permettant l'établissement d'un État démocratique et souverain de Palestine en paix et en sécurité aux côtés d'Israël, sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem pour capitale de ces deux États, et fondé sur une reconnaissance mutuelle* » et « [...] invite le Gouvernement français à reconnaître l'État de Palestine en vue d'obtenir un règlement définitif du conflit ».

Le Mouvement de la Paix interviendra auprès du Gouvernement français pour qu'il respecte le vote de la représentation nationale en reconnaissant l'État de Palestine, agisse auprès des instances internationales pour que le droit international soit respecté, applique les sanctions nécessaires envers l'Etat d'Israël tant que le droit international n'est pas respecté et que les droits des Palestiniens sont bafoués.

Le Mouvement de la Paix invite tous ses comités à contribuer au succès de la journée nationale d'action du samedi 22 mai 2021.

Il invite les citoyen.n.es à signer la pétition du Mouvement de la paix « [Pour la reconnaissance de l'Etat de Palestine](#) ».

A Paris, le lundi 17 mai 2021 // **Le Mouvement de la Paix**

¹ 20 Minutes du 17 mai 2021